

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 3, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.			LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
						9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 28 Novembre.

On sait que le Sénat a élu, pour remplacer MM. Wolowski et Lottin-Valazé, sénateurs inamovibles, M. Chesnelong porté par les droites, et M. Renouard qui figurait sur la liste des gauches.

Ce double résultat nous agréa. M. Chesnelong, par l'élevation de son caractère et de son éloquence avait sa place marquée au Sénat. Quant à M. Renouard, qui est une des illustrations de la Cour de cassation, ses adversaires eux-mêmes le respectent et le considèrent comme étant tout à la fois fermement républicain et fermement conservateur.

Le fait important et capitalement important, c'est que M. le général Vinoy, candidat bonapartiste, a été repoussé par le Sénat. Cette haute Assemblée s'est inspirée de la récente conduite des électeurs de la Drôme et de la Charente-Inférieure, qui ont également repoussé les candidats bonapartistes pour la Chambre des députés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Au moment où le Sénat votait, la Chambre des députés tenait une séance des plus orageuses, que nous reproduisons en entier.

La séance est ouverte à trois heures et demie.
M. Sudi Carnot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des cultes.

M. Boisset. — D'accord avec un certain nombre de mes collègues, j'ai déposé un amendement tendant à la suppression complète du budget des cultes. Bien que notre amendement ait été qualifié hier d'exorbitant, bien qu'on ait prononcé le mot de persécution, nous le maintenons et nous demandons à la Chambre de l'adopter, au nom de ce grand principe, si étrangement méconnu aujourd'hui, si chèrement acheté, de la liberté de conscience. (Très-bien! très-bien! sur divers bancs à gauche.)

Avant 1789, il y avait une religion d'Etat; l'Eglise était chargée de trois grands services publics, celui du culte, celui de l'état civil et celui de l'enseignement; à cette immense situation correspondaient d'immenses richesses immobilières et mobilières évaluées à trois milliards qui en représenteraient aujourd'hui cinq ou six, et qui donnaient, avec les décimes, un produit de cent cinquante millions, valeur actuelle six cents.

On vous a dit hier, qu'en 1789, il était intervenu un contrat entre l'Eglise et l'Etat. On a reconnu qu'il n'y avait pas eu spoliation. Un contrat? Cela est inexact. Mirabeau a démontré en effet que

les biens du clergé étaient simplement des ressources mises à sa disposition dans l'intérêt de l'immense service dont il était chargé, mais que la nation n'avait pas cessé d'en être propriétaire. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Il démontrait que ces biens n'avaient jamais eu le caractère de propriété particulière.

C'est après ces grandes discussions que l'Assemblée constituante vota la mainmise de l'Etat sur le domaine immobilier du clergé! Seulement, l'Assemblée constituante, considérant que le service de la religion catholique n'avait pas cessé d'être un service public, voulut assurer une rémunération pour ce service et substitua au produit des biens du clergé une allocation annuelle qui fut supprimée par la Constitution de l'an III.

Sous le consulat, le concordat rétablit la religion catholique à titre de service public et de religion d'Etat. La Restauration confirme et aggrave cette situation; mais, en 1830, la Charte proclame la liberté des cultes: dès lors, la religion catholique perd irrévocablement le caractère de domination qu'elle avait eu dans les siècles passés.

Parcourez la société telle qu'elle se présente aujourd'hui, vous trouverez à côté des quatre cultes reconnus, des sectes dissidentes: le déisme, le scepticisme, le positivisme, l'athéisme même. Devant toutes ces doctrines, vous devez vous incliner; il n'y a plus de religion d'Etat. Voilà la situation. (Approbation à gauche.) La religion a perdu son caractère de service public.

L'armée, l'administration, la justice, voilà des services publics intéressant tout le monde; rien donc de plus logique que d'inscrire au budget les sommes qui sont nécessaires à leur entretien. Mais, je le répète, pour la religion, où est ce caractère de généralité qui constitue le service public et qui légitimerait une contribution générale? (Très-bien! très-bien! à gauche.) Il n'y a plus là que des services individuels qui doivent être individuellement rémunérés, rien de plus. Il faut donc rayer du budget la rémunération des cultes.

Que l'on prenne des précautions d'équité, qu'on institue une série de pensions individuelles pour ceux qui ont ce qu'on appelle des droits acquis, nul ne s'y opposera; il y a des nécessités de transition, mais, je le répète, il faut effacer du budget ce qui ne peut plus y figurer à titre général.

Fatalement, tôt ou tard, on arrive à cette solution nécessaire. C'est la seule qui puisse mettre fin aux difficultés qui se produisent chaque jour. A ces considérations de droit, il faut ajouter quelques considérations de fait.

Le budget des cultes, tel qu'il est constitué aujourd'hui, intéresse presque exclusivement l'Eglise catholique.

Le culte israélite ne reçoit que 200,000 fr., et les deux confessions protestantes n'ont que 1,200,000 fr. Israélites et protestants sont prêts à renoncer à cette maigre rémunération.

L'Eglise catholique, elle, reçoit cinquante millions.

Rappelez-vous les paroles que prononçait M. Rouland à la tribune du Sénat de l'empire. Le Saint-Père, disait-il, est trompé par les intrigues du parti des ultramontains, de ce parti puissant qui est l'ami de tous les hommes qui regrettent le passé, de ce parti pour lequel la liberté religieuse signifie la suprématie absolue de la papauté. L'encyclique de Pie IX ne tend qu'au but avoué par Grégoire VII: barrer le chemin à la société moderne (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Est-ce que la situation du parti catholique s'est modifiée? Oui, en s'aggravant. Tandis que notre société civile continuait à progresser, le dissentiment s'accroissait de plus en plus entre la société et l'Eglise.

Les évêques qui avaient manifesté quelques tendances de résistance à l'égard du parti ultramontain, étaient réprimandés et se serraient autour du trône pontifical, avec les fidèles. Aujourd'hui il y a une masse compacte qui est le parti catholique constitué.

Et autour de ce parti, malheureusement, se groupent les débris de tous les partis mécontents, espérant, à l'aide de la puissance de l'Eglise, reconquérir la puissance qu'ils ont irrémédiablement perdue. Ainsi, depuis qu'en 1865, M. Rouland accusait la situation du parti ultramontain, la dissidence s'est aggravée. M. Keller dit franchement dans son beau livre sur l'encyclique: « Entre l'Eglise et la société moderne, il faut choisir. »

Oui, entre le Syllabus et les principes de 1789, entre l'Eglise et la liberté de conscience, il faut choisir. Car, depuis le réquisitoire de M. Rouland, deux faits se sont produits: le Syllabus et la déclaration de l'infailibilité papale, qui rendent toute conciliation impossible.

Il y a peu de temps, M. le garde des sceaux affirmait le devoir du gouvernement « qui consiste à faire appliquer la « loi tant qu'elle existe, et à la faire appliquer à l'égard de tout le monde. » Et il ajoutait: « Quiconque viole la loi « doit être puni. »

Mais dans les relations entre l'Etat et l'Eglise, la loi est-elle donc observée? Non.

Lorsqu'on demande aux ministres de la justice et de l'instruction publique ce qui se passe dans les séminaires, ils sont obligés de reconnaître que les séminaires leur sont fermés à double tour. La déclaration de 1682, qui n'est pas une loi ordinaire, y est-elle enseignée? Pas le moins du monde.

Cette loi qui proclame l'indépendance du pouvoir civil et interdit l'immixtion du pouvoir spirituel dans les affaires temporelles, cette loi est méconnue. Sous Louis XIV elle était exécutée avec toute la rigueur du despotisme, et, le 25 février 1810, un autre despote la faisait enregistrer au *Bulletin des lois* comme une loi générale de l'empire!

Le concordat, avec les articles organiques qui en sont une partie inséparable, est également violé.

Et combien d'autres violations de la

loi! Le serment des évêques est tombé en désuétude; la résidence dans le diocèse, timidement indiquée par M. le garde des sceaux, a donné lieu aux plus vives réclamations. Malgré la loi, les évêques refusent le nom de « Monsieur » et ne veulent que du titre mondain de « Monseigneur ».

Je ne parlerai pas des critiques véhémentes tolérées contre l'Etat et les pouvoirs publics.

Si M. le ministre des cultes était à son banc, je lui aurais demandé ce que sont devenues les lois qui ont proscrit la compagnie de Jésus.

Oui, les lois les plus importantes sont systématiquement méconnues et constamment violées par l'Eglise.

Dans la discussion relative aux facultés de théologie, M. le ministre de l'instruction publique déclarait que l'archevêque de Bordeaux était un gallican; la presse religieuse s'indignait et le prélat déclarait aussitôt lui-même qu'il était un serviteur fervent du Syllabus. (Applaudissements à gauche.)

Et c'est dans une telle situation que vous voulez subventionner une société puissante, une Eglise qui a pour chef un souverain étranger ayant, dans le Syllabus déclaré la guerre à la société moderne? Et c'est à de tels adversaires que vous ouvrez 40,000 chaires pour qu'ils puissent formuler leurs attaques?

Ceci me paraît être le comble de la démenche. (Très-bien! très-bien! à gauche.) Non, ni en droit ni en fait, on ne peut maintenir un tel état de choses; il faudra bien en arriver à la solution que nous vous proposons, je ne dis pas immédiatement, mais je répète que c'est là la solution nécessaire, celle que réclament la liberté de conscience, le droit, la justice et la liberté. (Applaudissements à gauche.)

M. le prince Napoléon. — Je viens à cette tribune remplir ce que je considère comme un devoir. Je viens signaler les empiètements successifs du parti clérical que je considère comme un danger pour mon pays. C'est au point de vue exclusivement politique que je veux examiner le chemin parcouru. Je tâcherai d'être aussi modéré que possible.

La base des rapports de l'Eglise avec l'Etat, c'est le concordat. Le concordat avait obtenu de sérieuses conquêtes: presque toutes sont perdues. Il avait reconnu la prise de possession des biens du clergé, le maintien des évêques constitutionnels et le mariage civil des prêtres. Les articles organiques sont une partie inséparable du concordat.

Les premières années de la Restauration ont été marquées par les excès de cléricalisme les plus exagérés; mais, enfin, en 1828, le gouvernement expulsait les jésuites de France.

Vous en êtes aujourd'hui. (Rires à gauche.) Les jésuites sont tout puissants.

J'arrive à l'expédition de Rome. C'est le parti clérical, ultramontain, qui l'a commencée, grâce à l'influence qu'il exerçait sur le chef de l'Etat, lequel alors

n'était pas de ma famille.

C'est cette première expédition de Rome qui a conduit à la seconde. Je ne parlerai pas de celle-ci.

Mais le fait saillant, et qui touche à nos épouvantables désastres de 1870, c'est celui-ci: j'entendais récemment M. le ministre des affaires étrangères nous parler avec autorité des prières du Saint-Père pour le bonheur de la France. Eh bien! je suis obligé de déclarer que c'est le maintien du pouvoir temporel des papes qui nous a coûté l'Alsace et la Lorraine. (Applaudissements à gauche, — Exclamations à droite.)

Oui, c'est là de l'histoire et il faut que le pays le sache bien; en 1870, si le pouvoir temporel avait été abandonné, les alliances étaient toutes prêtes, nous en aurions eu une immédiate, incontestable; La France aurait pu engager la campagne avec 5 ou 600,000 hommes de plus. Mais le parti clérical a été assez puissant pour nous faire renoncer à cette alliance; c'est donc sur lui que doivent retomber les fautes exécrables de notre politique. Que l'expérience du passé éclaire l'avenir.

Après l'expédition de Rome, nous avons eu la loi sur l'instruction secondaire, la loi Falloux; et alors sont venues toutes les violations des lois. Qui donc en effet jouit aujourd'hui en France du droit d'association? le parti clérical seul. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

C'est ce parti encore qui nous a imposé la loi sur l'enseignement supérieur et, malgré tous ses efforts, M. le ministre de l'instruction publique n'a pu faire rendre à l'Etat la collation des grades, concession si minime que n'avait pourtant pas refusée, en 1868, un homme d'Etat clérical quoique protestant, M. Guizot.

Nous arrivons aux enterrements civils. M. le ministre de la justice n'a pas voulu l'autre jour, devancer la réponse de son collègue de la guerre. (Rires à gauche.) Nous avons donc attendu.

Nous n'avons eu ni l'éloquence spéciale de M. le ministre de la guerre, ni l'éloquence générale de M. le président du conseil.

Mais M. le ministre de l'intérieur est venu nous proposer une loi qui aurait cette conséquence singulière que le général Changarnier, s'il venait à mourir, n'aurait pas un soldat à son enterrement. (On rit.) Il faudra bientôt produire un billet de confession pour avoir les honneurs militaires. (Rires d'approbation à gauche.)

L'armée n'a pas cet esprit d'intolérance c'est le parti clérical qui veut le lui imposer pour l'empêcher de faire son devoir. (Très-bien! très-bien! à gauche. — Bruit à droite.)

Mais jamais on ne fera reculer la société moderne. Ce que je redoute donc, ce n'est pas la victoire du parti clérical, elle est impossible, ce sont ses menaces, les passions qu'il soulèvera le désordre qu'il fera naître. En effet, quand vous semez du jésuite, vous récoltez des révoltés. (Rires.)

Jetons maintenant les yeux sur l'extérieur.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 22 (26 novembre). Histoire de la minéralogie, par M. Friedel. — Les adversaires du transformisme, par M. E. Haekel. — Les eaux du Caucase et les eaux des Pyrénées. — Association française pour l'avancement des sciences; congrès de Clermont-Ferrand. — Section de chimie et de météorologie. Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 22 (26 novembre). L'évolution du transformisme, par M. F. Brunetière. — Etudes nouvelles sur la Révolution française. — Les idées modernes de Rabelais, par M. Paul Deschanel. — Causerie littéraire. — La semaine politique. On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris. Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO OEUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN

Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazzo d'Amore, Cuir de Russie, valse. Radis Roses? Mazurka. France adorée! Marche française. Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, polkas. Transcriptions brillantes à 4 mains, par Renaud de Vilbac; Cerises Pompadour, valse, Radis roses, mazurka. Jules Klein, quadrille, composé par Deransart, chef d'orchestre de Va-

lentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains, par Renaud de Vilbac). Valses chantées: Fraises au Champagne et Pazzo d'Amore. Mélodies célèbres de Jules Klein: Rayons perdus, Soupir et Baisers. On reçoit Franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-postes à 4 mains: 3 fr.; 2 fr. pour le Quadrille; 4 fr. 70 pour les Mélo-

POUR CAUSE D'EXPROPRIATION Les Bureaux et Caisses de L'INDUSTRIE Journal des Chemins de Fer du crédit foncier de France et de tous les grands intérêts du pays (26^e année.) sont transférés, 15, rue de Grammont, Paris. Abonnements: un an, Paris, 10 fr.; Départements, 12 fr.

AVIS sérieux concernant les hernies, ruptures ou descentes. Consultez M. Ch. de Thonis Biondetti, médecin herniaire, spécialiste de Bordeaux, 24, rue des pilliers de Tutelle, qui sera le 9 décembre à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, visible de neuf heures du matin à quatre heures du soir, avec ses nouveaux appareils pour la cure, médaillés et brevetés, spécialiste pour les cas difficiles ou désespérés, avertit qu'il ne prolonge pas son séjour au-delà du jour fixé et se rend à domicile sur demande.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris. On demande des représentants

ACHETEZ vos MONTRES 70, Grande-Rue, à Besançon, chez A. ROBERT, Fab. Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^s gratuits et francs.

TAMAR INDIEN GRILLON Fruit laxatif rafraichissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Migraines, Rhumes, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75. Débit dans toutes les pharmacies.

Avis. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNE-ROUILLE dont le succès est assuré (Voir aux annonces.) Pour tous les extraits et articles non-signés, le propriétaire-gérant, A. Layout.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE CAHORS

OCTROIS DE CAHORS 2^e Affiche.

Il sera procédé, le 14 décembre, 1876, jour de Jeudi à 2 heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville, par le Maire, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, les droits de l'octroi municipal de la ville de Cahors, pour une année, commençant le 1^{er} Janvier 1877, et finissant le 31 Décembre 1877. Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages et les matériaux. La première mise à prix est fixée à cent vingt-six mille fr. (126,000^f) en sus des charges. On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du Maire, quatre jours après l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours au Préfet. Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tri-

bunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi, ne pourra être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire, sous peine de résiliation et de tous dommages intérêts. Ne pourront, pareillement être admis aux enchères ceux qui feront commerce de quelques-uns des abjets compris au tarif. Il sera donné connaissance, au Secrétariat de la Mairie, à toutes les personnes qui s'y présenteront, du cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits, que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés, depuis l'établissement de l'octroi. L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de l'autorité supérieure. En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 10 novembre 1876. Le Maire, Paul CANGARDEL.

LA REGLISSE SANGUINEE GUITIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Dépot à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES VIN DI-DIGESTIF DE CHASSAING PEPSINE ET ALA DIASTASE Agents naturels et indispensables de la DIGESTION 12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉSIAS, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS. Paris, 6, Avenue Victoria, 6. Se trouve dans les principales pharmacies.

AVIS Articles de Sellerie et Carrosserie: EMILE ESCUDIÉ, Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors. Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie. M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

Maladies de Poitrine. Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépot à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

FRANC JOURNAL-RENTIERS le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaq. dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100^f; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux ordres des Agents de change; avances sur titres. Administrat^r: M. de BUCHARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

OCCASION A VENDRE UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 siphons. S'adresser au bureau du Journal.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie. Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNE-ROUILLE (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

GUERRES RÉVOLUTION FRANÇAISE ET DU PREMIER EMPIRE PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE DE NOTRE HISTOIRE. 13 volumes in-8, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre. Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vermet, Carle Vermet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Bergeret, Gaulle, Chinard, Dejoux, etc., etc. Prix: 100 fr. Payables cinq francs par mois.

GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître. L'ouvrage complet formant 25 gros volumes, livrés de suite. Prix: 600 fr. Payables vingt francs par mois. LIBRAIRIE ABEL PILON 33, rue de Fleurus, à Paris. CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL Cinq francs par mois jusqu'à cent francs d'acquisition. Pour un achat au-dessus de cent francs le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous. Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés. (Voir notre Catalogue.) TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE À VINGT FRANCS.

CRÉDIT MUSICAL Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc. Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre; c'est-à-dire qu'une diminution de deux tiers se trouve faite; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains: Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, dirigées par Moscheles, soit 11 vol. grand format. Prix: 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

Aux Amateurs d'Horticulture Il vient d'arriver dans notre ville de Cahors, un grand déballage d'Arbres fruitiers, Oignons bulbes, Jacinthes, d'Albion et de graines de fleurs de toutes espèces et de 1^{er} choix, ainsi qu'un grand assortiment de Plantes à fleurs, de serre ou de salon et de pleine terre. On remarque parmi ces collections: les Groseillers d'Australie, les Framboisiers remontant à gros fruits, de plusieurs nuances, et un beau choix de Rosiers nouveaux, greffé haute tige et ras de terre. Le déballage pour quelques jours seulement. Les amateurs sont priés de visiter le Magasin qui est situé, boulevard Nord, près l'hôtel des Ambassadeurs.

Se vend chez LARRIVE, mercier à Cahors, Brillant du Japon, sans acides, pour harnais, cuirs, chaussures. Brillant Florentin de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. 2 fr. 25 le litre avec l'instruction.

MACHINES A COUDRE FRANÇAISES ET AMÉRICAINES DE TOUTS SYSTÈMES Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères. Machines spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et Équipementiers militaires. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES À L'ESSAI. depuis 50 jusqu'à 375 fr. Leçons gratuites. — Echange et location de Machines. — Pièces de rechange et réparations. — Aiguilles et Fournitures de 1^{re} qualité. — Coupe-Boutonniers, breveté s. g. d. g., Prix: 2 fr. Escompte 10 0/0 au comptant — Grandes facilités pour le paiement.

AUX ASTHMATIQUES Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POISON de M. AUBREÉ, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées gratis 40 c., convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris, 2^e et 4^e. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la Bouteille. BLAYN, ph. 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, et telle-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS Ch. FAYON, Inventeur, 9, rue de la Paix

LE JOURNAL DU DIMANCHE Recueil Littéraire et Illustré paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, et gravures inédites, et un morceau de musique. ABONNEMENTS: Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées. Trente-quatre volumes sont en vente. Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. pour les Départements... 4 fr.